



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

« La Saligue aux oiseaux » - Castétis – 1 avenue du Guat – CS 90308 – 64303 ORTHEZ Cedex
Tél : 05 59 84 31 55 – Mél : fdc64@chasseurdefrance.com – Site internet : www.chasseurs64.com

Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1979

Décision n° 64 – 2026 – 16 portant désignation d'un Commissaire enquêteur pour la création de l'Association Communale de Chasse Agréée de LAHONCE

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques,

Vu les articles L. 422-2 à L. 422-26 du Code de l'environnement, et notamment l'article L. 422-8 ;

Vu les articles R. 422-1 à R. 422-81 du Code de l'environnement, et notamment les articles R. 422-17 à R. 422-19 ;

Vu la demande de création d'une association communale de chasse agréée sur la commune de LAHONCE (64990), justifiant l'accord de 60 % au moins des propriétaires représentant 60 % au moins des surfaces chassables de la commune au sens de l'article R. 422-13 du Code de l'environnement, certifiée par le Maire et transmise au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs en date du 06 mars 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 – Conformément à l'arrêté 64-2025-12-08-00004 en date du 08 décembre 2025 établissant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-Atlantiques au titre de l'année 2026, Madame Michèle AUGÉ est désignée Commissaire enquêtrice pour la création de l'association communale de chasse agréée de LAHONCE.

ARTICLE 2 – La procédure d'enquête publique se déroulera **du 1er décembre 2026 au 15 décembre 2026**.

ARTICLE 3 – Deux permanences publiques auront lieu à la Mairie de LAHONCE (700 Avenue de l'Abbaye, 64990 LAHONCE) le 1er décembre 2026 et le 15 décembre 2026 de 14 heures à 17 heures.

Un registre paraphé est à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Les observations relatives au projet de création de l'ACCA peuvent y être consignées.

Ces observations écrites peuvent également être adressées à la Commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques

Madame la Commissaire enquêtrice

« La Saligue aux Oiseaux » - Castétis

1 Avenue du Guat – CS 90308

64303 ORTHEZ Cedex

ARTICLE 4 – La présente décision fait l'objet d'une publication au répertoire des actes officiels de la Fédération Départementale des Chasseurs consultable sur www.chasseurs64.com, d'un affichage en Mairie de LAHONCE (64990), ainsi que d'une insertion dans la presse locale.

Fait à Castétis-Biron, le 06 août 2026.

Didier GARAT – Président



Fédération des chasseurs 64